



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre et le onze mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Étaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, LEDRAPPIER, MARCHE, DROISSART, DESMARAIS, CREUZE DES CHATELIERS, JACQUINOT, REMY, Mmes ARDUIN, DAUMAS, GRANDJEAN, MASSON, BOCHAND, LIMA (à partir de 18h30), M. DERE, Mme CHAUPUIS.

Absents : Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur DENIZART, Monsieur PIETRZAK qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur DUMOULIN qui avait donné pouvoir à Monsieur REMY, Madame GRAVILLON qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Madame DECONINQUE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Messieurs IBRAN, DUBE, Mesdames PORTEJOIE, DERNI.

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHE Henri.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 6 février 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2024/5	Concession trentenaire moyennant la somme de 168€ (concession 1498 allée k°23)
2024/6	Attribution du marché relatif à la fourniture des services de téléphonie fixe et des services internet à STELLA TELECOM pour une durée de 4 ans pour un montant de 13 050.50 € par an
2024/7	Concession trentenaire moyennant la somme de 168€ (concession 1496 allée H)
2024/8	Concession trentenaire moyennant la somme de 168€ (concession 1499 allée k n°24)
2024/9	Sollicitation d'une subvention auprès du Département pour la réfection de la Rue du Maréchal Leclerc (mise en conformité des réseaux, réfection de la route et rénovation de l'éclairage public)
2024/10	Concession au columbarium pour 15 ans moyennant la somme de 420€ (concession 1504)
2024/11	Concession pour 15 ans moyennant la somme de 95€ (concession 1503 allée V n°11)
2024/12	Concession trentenaire moyennant la somme de 168€ (concession 1505 allée k N°12)

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Proposition de modification des commissions

Monsieur le Maire,

Explique qu'à la demande d'élus ou de modifications de fonctionnement, il convient de modifier les membres des commissions ou conseils d'administration.

Commission Vie Associative

Il est proposé d'ajouter Monsieur PIAR, Vice Président en charge du Sport.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la commission vie associative.

Conseil d'école du Martelois

Avec la fusion de la maternelle et de l'élémentaire, il convient de ne nommer que 2 représentants. Précédemment étaient nommées Mesdames ARDUIN, DERNI, CHAPUIS-DORMOY.

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mesdames Catherine ARDUIN et CHAPUIS DORMOY comme membres au sein du conseil d'école.

Représentants au Collège

En raison de la capacité d'accueil du Collège et de la présence d'un représentant de la CC2V, un seul représentant de la ville est désormais nécessaire.

Précédemment, étaient nommés Madame ARDUIN et Monsieur DUMOULIN.

Madame ARDUIN,

Précise qu'il s'agit d'une régularisation car Monsieur DUMOULIN ne reçoit plus de convocation depuis près de 2 ans.

Précise qu'elle en a discuté avec lui

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Madame ARDUIN, comme membre du Conseil d'Administration du Collège.

3 – Loi APER

Monsieur le Maire,

Rappelle que la loi du 10 mars 2023 institue des zones d'accélération pour les énergies renouvelables qui doivent être définies par les communes.

Explique que les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Précise qu'il convient donc de zoner notre territoire pour les différentes énergies renouvelables.

Propose une large communication du public afin de recueillir différents avis, par :

- la distribution d'un flyer d'information dans les boîtes aux lettres des habitants.
- la consultation en Mairie durant la période du 18 mars au 05 avril sur rendez vous ou lors des permanences :
 - 20 mars de 14h à 17h
 - 26 mars de 14h à 18h
 - 04 avril de 9h à 12h

Madame COLLERY;

Précise que l'adoption définitive des cartes se fera au prochain Conseil Municipal.

Après discussion, il est proposé de retarder d'une semaine les consultations pour avoir le temps de distribuer les flyers, à savoir :

- 26 mars de 14h à 18h
- 03 avril de 14h à 17h
- 11 avril de 9h à 12h

Il est également proposé de faire une réunion publique.

Madame COLLERY,

Va demander qu'un représentant du Pays Sources et Vallées soit présent lors de la réunion publique.

Le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, les propositions de zones d'accélération telles que présentées ainsi que les modalités de concertation.

4 – Motion contre la fermeture de classe à l'école primaire Onimus

Madame ARDUIN

Explique que l'Education Nationale prévoit une fermeture de classe à l'école primaire Onimus pour la rentrée 2024/2025.

S'oppose à cette fermeture et propose de prendre une motion.

Rappelle que l'école accueille une classe ULIS et de nombreux enfants ont une reconnaissance MDPH. Rappelle que les classes, de part le nombre important de logements sociaux, comptent un grand nombre d'enfants en difficultés.

Pense qu'il est nécessaire de maintenir des effectifs peu importants afin de permettre aux enfants de bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

Madame CHAPUIS- DORMOY,

Se demande s'il n'y a pas deux poids deux mesures selon les communes, sachant que l'école Onimus a déjà fermé une classe à la rentrée 2023/2024. De plus, les évaluations nationales faites dernièrement ont montré des résultats peu satisfaisants sur Thourotte.

Madame GRANDJEAN,

Pense qu'il faut rencontrer le DASEN (directeur académique).

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la motion contre la fermeture de classe.

5 – Avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SMOA

Arrivée de Madame LIMA.

Monsieur le Maire,

Explique que la CC2V était à la recherche d'une solution pour gérer la compétence GEMA (Gestion des milieux aquatiques).

Précise que, par délibération du 5 février 2024, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer la compétence GEMA au Syndicat Mixte Oise Aronde, présidé par Monsieur MARINI.

Précise que les 16 communes du territoire doivent désormais examiner cette proposition et rendre un avis dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion au SMOA pour la gestion de la GEMA.

6 – Groupement de commandes avec le SIVOM Thourotte Longueil Annel

Monsieur le Maire,

Propose de conclure un groupement de commandes entre le SIVOM et la Ville pour la réalisation des travaux Rue du Maréchal Leclerc (Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, travaux...).

Propose de désigner la Ville de Thourotte en qualité de coordonnateur.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conclure un groupement de commandes avec le Sivom et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

7 – Modification de la mise à disposition de l'archiviste

Monsieur le Maire,

Rappelle que jusqu'à présent, l'archiviste avait une mise à disposition répartie comme suit : 40% ville et 60% CC2V.

Explique que lors du Conseil Municipal du mois d'octobre une modification du pourcentage de la mise à disposition avait été votée à la demande de l'archiviste, soit 70% de son temps de travail à la ville et 30% à la CC2V (centre administratif uniquement) pour une durée de six mois.

Précise, après avoir rencontré l'archiviste, qu'il convient de revoir la répartition de ses tâches et de son temps de travail et de revenir à la répartition précédente, à savoir 40% ville et 60% CC2V.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification du pourcentage de la mise à disposition de l'archiviste.

8 – Transformation d'emploi suite à avancement de grade

Monsieur le Maire,

Propose de transformer, suite aux avancements de grade, les emplois suivants :

Emplois à créer	Emplois d'origine à supprimer
1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	1 Adjoint administratif (35/35 ^{ème})
1 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème})	1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
3 Adjoints technique principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème})	3 Adjoints technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la transformation des emplois comme énoncé ci-dessus.

9 – Ouverture du magasin LIDL le dimanche (journée) pendant la période des jeux olympiques (JO)

Monsieur le Maire,

Précise que le magasin LIDL a demandé dans le cadre de la loi du 19 mai 2023 (article 25) la possibilité d'ouvrir les dimanches du 15 juin au 30 septembre 2024 pendant la période des jeux olympiques.

Précise que le Bureau Municipal ne s'est pas opposé, sur le principe, à cette demande.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ouverture du magasin le dimanche en journée pendant la période des JO.

10 – Modification du règlement intérieur du Multi accueil

Monsieur le Maire,

Rappelle que le barème national des participations familiales pour les établissements d'accueil du jeune enfant est fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et qu'un montant plancher de ressources s'applique (base minimale obligatoire à prendre en compte pour le calcul de la participation familiale).

Explique que le plancher de ressources à prendre en compte est publié chaque début d'année civile par la Cnaf et s'élève à 765,77 € pour l'année 2024.

Précise qu'il convient donc de modifier la partie annexe du règlement intérieur du Multi accueil pour intégrer cette modification.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur du Multi Accueil.

11 – Désaffectation et déclassement de classes à l'école Primaire Onimus

Madame ARDUIN,

Explique que la ville de Thourotte, propriétaire des lieux, souhaite procéder au changement d'affectation de certaines salles de classe du bâtiment B de l'école élémentaire Onimus, au regard des nécessités du fonctionnement des services scolaire et périscolaire.

Précise que le bâtiment B de l'école Onimus comprend, au rez-de-chaussée, le restaurant scolaire, la cuisine et deux salles périscolaires (désaffectation avril 2015) et à l'étage six salles de classe.

Les six salles à l'étage du bâtiment B sont actuellement ainsi utilisées :

- Salles B1 et B5 : service périscolaire (accueil des enfants, bureaux, stockage),
- Salle B3 : BCD
- La salle B4, mitoyenne à la BCD est, à la fois utilisée sur les temps scolaires (déclassement de classes lors de l'utilisation de la salle BCD) et périscolaires.
- La salle B2, auparavant dite « salle informatique » n'est plus utilisée. En effet, afin de répondre à la demande des enseignants, la ville a doté l'école de matériel informatique dans les classes : 2 mallettes de 12 tablettes chacune, 1 classe mobile de 16 ordinateurs (une autre classe mobile est prévue en 2024), 1 VPI par classe, 1 poste informatique par classe (un deuxième poste par classe est envisagé en 2024).

Propose de désaffecter l'ancienne salle informatique (B2) ainsi que des salles B1 et B5 d'ores et déjà exclusivement réservées aux activités périscolaires et de les déclasser.

Précise que ce projet doit être, au préalable, validé par la Préfecture. Un courrier a été envoyé en ce sens.

Le Conseil Municipal prononce, à l'unanimité, la désaffectation du domaine public de trois classes du groupe scolaire primaire Onimus, à savoir, l'ancienne salle informatique (B2) ainsi que les salles B1 et B5 ainsi que leur déclassement.

L'ordre du jour est levé.

Photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait voté en Conseil la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

Ce projet ne se concrétisera pas mais la ville pourrait cependant réaliser ce projet elle-même (autoconsommation). Des études pourraient être réalisées pour connaître les retombées financières.

Eclairage public

Monsieur DESMARAIS a été interpellé par des Thourottois concernant l'éclairage public.
Il demande si les horaires de coupure pourraient être décalés. Actuellement, la coupure se fait à 22h30.

La séance est levée à 19h00.

Le Secrétaire,

Le Maire

Henri MARCHE

Patrice CARVALHO

